

1. IDENTIFICATION

Nom du produit	Tide Professional Coldwater Laundry Detergent
Code(s) du produit	5-05
Identificateur de produit	PA00216163_PROF_NG
Type de produit	Produit fini - usage professionnel uniquement
Utilisation recommandée	Détergent.
Synonymes	97202566
Données du fournisseur de la fiche de sécurité	Procter & Gamble Professional 1 P&G Plaza Cincinnati, Ohio 45202 Procter & Gamble Inc. P.O. Box 355, Station A Toronto, ON M5W 1C5 1-800-332-7787
Courriel	pgsds.im@pg.com
Numéro d'appel d'urgence	Transport (24 Heure) CHEMTREC - 1-800-424-9300 (États-Unis / Canada) or 1-703-527-3887 Mexique sans frais dans la campagne: 01-800-681-9531

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit est classifié sous 29CFR 1910.1200 (d) et le Règlement Canadien sur les Produits Dangereux comme suit..

Catégorie de danger

Toxicité aiguë - orale

Catégorie 4

Lésions oculaires

Catégorie 2B

Liquides inflammables

Catégorie 4

Mot indicateur

ATTENTION

Mentions de danger

Provoque une irritation des yeux

Nocif en cas d'ingestion

Liquide combustible

Pictogrammes de danger



Conseils de prudence

Se laver les mains soigneusement après manipulation
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit
Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer
Maintenir le récipient fermé de manière étanche

Conseils de prudence - Réponse

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin
EN CAS D'INGESTION :
Rincer abondamment à l'eau.
Boire un ou deux verres d'eau
Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
En cas d'incendie : Utilisez de l'eau, CO2, poudre chimique ou de la mousse pour l'extinction

Conseils de prudence - Entreposage Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais

Conseils de prudence - Élimination Éliminer le contenu/récipient de façon conforme à la réglementation locale

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Les ingrédients sont répertoriés selon 29CFR 1910.1200 Annexe D et l' Règlement Canadien sur les Produits Dangereux

Nom chimique	Synonymes	Secret commercial	No. CAS	% en poids
Benzenesulfonic acid, mono-C10-16-alkyl derivs., sodium salts	Benzenesulfonic acid, mono-C10-16-alkyl derivs., sodium salts	Non	68081-81-2	5 - 10
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-sulfo-omega-hydroxy-, C10-16-alkyl ethers, sodium salts	Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-sulfo-omega-hydroxy-, C10-16-alkyl ethers, sodium salts	Non	68585-34-2	5 - 10
Alcohols, C14-15, ethoxylated	Alcohols, C14-15, ethoxylated	Non	68951-67-7	1 - 5
Propylene Glycol	Propylene Glycol	Non	57-55-6	1 - 5
Dodecanoic acid, sodium salt (1:1)	Dodecanoic acid, sodium salt (1:1)	Non	629-25-4	1 - 5
Boron sodium oxide (B4Na2O7), pentahydrate	Boron sodium oxide (B4Na2O7), pentahydrate	Non	12179-04-3	0.5 - 1.5
Glycine, N,N-bis[2-[bis(carboxymethyl)amino]ethyl]-, sodium salt (1:5)	Glycine, N,N-bis[2-[bis(carboxymethyl)amino]ethyl]-, sodium salt (1:5)	Non	140-01-2	0.1 - 1.0

Renseignements complémentaires Les concentrations réelles de substance se situent dans les plages indiquées. Les valeurs maximales ne représentent pas nécessairement les valeurs présentes dans la formule.

4. PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins pour les différentes voies d'exposition

Contact avec les yeux

Rincer abondamment à l'eau. Obtenir immédiatement des soins médicaux si l'irritation persiste.

Contact avec la peau

Rincer abondamment à l'eau. Obtenir des soins médicaux si l'irritation évolue et persiste.

Ingestion

Rincer la bouche. Boire un ou deux verres d'eau. NE PAS faire vomir. Obtenir

immédiatement des soins médicaux si des symptômes apparaissent.

Inhalation Amener la victime à l'air libre. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

F. Indication de soins médicaux immédiats et de traitement particulier, le cas échéant

Notes au médecin Traiter en fonction des symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés	En cas d'incendie : Utilisez de l'eau, CO2, poudre chimique ou de la mousse pour l'extinction.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau solide pour éviter la dispersion et la propagation du feu.
Danger particulier	Les vapeurs peuvent s'enflammer.
Équipement de protection particulier pour les pompiers	Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.
Dangers particuliers associés au produit chimique	Aucun.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles	Utiliser un équipement de protection personnelle. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
Conseils pour les services d'intervention d'urgence	Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.
Précautions relatives à l'environnement	Ne doit pas être rejeté dans l'environnement

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement	Absorber avec de la terre, du sable ou autre produit non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure.
Méthodes de nettoyage	Contenir un déversement, recueillir ensuite avec un matériau absorbant non combustible (par ex., sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et placer dans un contenant pour élimination selon les règlements locaux et nationaux (voir la section 13).

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention sécuritaire	Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Conserver hors de la portée des enfants.
--	--

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Entreposer dans un endroit sec, bien ventilé, à basse température ou à une température fraîche, à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Produits incompatibles Aucun connu.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Directives relatives à l'exposition

Nom chimique	No. CAS	ACGIH TLV	OSHA PEL	Limites d'exposition
Boron sodium oxide (B ₄ Na ₂ O ₇), pentahydrate	12179-04-3	STEL: 6 mg/m ³ inhalable particulate matter TWA: 2 mg/m ³ inhalable particulate matter	(vacated) TWA: 10 mg/m ³	Mexico: TWA 1 mg/m ³

Nom chimique	No. CAS	Alberta	Québec	Ontario TWAEV	Colombie-Britannique
Propylene Glycol	57-55-6			TWA: 10 mg/m ³ TWA: 50 ppm TWA: 155 mg/m ³	
Boron sodium oxide (B ₄ Na ₂ O ₇), pentahydrate	12179-04-3	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 3 ppm	TWA: 1 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³ STEL: 6 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³ STEL: 6 mg/m ³

Pas de lignes directrices d'exposition pertinentes pour d'autres ingrédients

Contrôles de l'exposition

Mesures techniques

Emplacements de Distribution, en Milieu de Travail et les Ménages:
S'assurer une ventilation adéquate

Usine de Produits (nécessaire au produit-usine de production SEULEMENT):
Lorsque cela est raisonnablement faisable, la ventilation doit se faire par aspiration aux postes de travail et il doit y avoir une extraction générale convenable

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux

Emplacements de Distribution, en Milieu de Travail et les Ménages:
Aucun équipement de protection particulier requis

Usine de Produits (nécessaire au produit-usine de production SEULEMENT):
Utilisez des lunettes de protection

Protection des mains

Emplacements de Distribution, en Milieu de Travail et les Ménages:
Aucun équipement de protection particulier requis

Usine de Produits (nécessaire au produit-usine de production SEULEMENT):
Gants de protection

Protection de la peau et du corps

Emplacements de Distribution, en Milieu de Travail et les Ménages:
Aucun équipement de protection particulier requis

Usine de Produits (nécessaire au produit-usine de production SEULEMENT):
Porter un vêtement de protection approprié

Contact avec la peau Aucun effet connu.
Ingestion Peut être nocif en cas d'ingestion.
Contact avec les yeux Irritant pour les yeux.

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Toxicité aiguë Peut être nocif en cas d'ingestion.
Corrosion cutanée/irritation cutanée Aucun effet connu.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire Irritant pour les yeux.
Sensibilisation de la peau Aucun effet connu.
Sensibilisation des voies respiratoires Aucun effet connu.
Mutagénicité sur les cellules germinales Aucun effet connu.
Effets neurologiques Aucun effet connu.
Toxicité pour la reproduction Aucun effet connu.
Toxicité pour le développement Aucun effet connu.
Tératogénicité Aucun effet connu.
STOT - exposition unique Aucun effet connu.
STOT - exposition répétée Aucun effet connu.
Effets sur les organes cibles Aucun effet connu.
Danger par aspiration Aucun effet connu.
Cancérogénicité Aucun effet connu.

Renseignements sur les composants

Nom chimique	No. CAS	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-sulfo-omega-hydroxy-, C10-16-alkyl ethers, sodium salts	68585-34-2	>2001 mg/kg	-	-
Alcohols, C14-15, ethoxylated	68951-67-7	> 300 mg/kg bw	> 2000 mg/kg bw	-
Glycine, N,N-bis[2-[bis(carboxymethyl)amino]ethyl]-, sodium salt (1:5)	140-01-2	> 5000 mg/kg bw (OECD 401)	> 2000 mg/kg bw (OECD 402)	-

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Le produit ne devrait pas être dangereuse pour l'environnement.

Persistance et dégradation Aucun renseignement disponible.
Potentiel de bioaccumulation Aucun renseignement disponible.
Mobilité Aucun renseignement disponible.
Autres effets nocifs Aucun renseignement disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.
Emballage contaminé L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

Codes Californie déchets dangereux 331

(non-ménage de réglage)

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT Non réglementé

IMDG Non réglementé

IATA Non réglementé

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Réglementations fédérales des Etats-Unis

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372

CERCLA

Ce matériau, tel que proposé, contient une ou plusieurs substances répertoriées comme des substances dangereuses par le Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302).

Nom chimique	No. CAS	Quantités à déclarer de substances dangereuses	Quantités à déclarer de substances très dangereuses	CERCLA/SARA 302 TPQ
Sodium hydroxide (Na(OH))	1310-73-2	1000 lb	-	

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, Section 112, Polluants atmosphériques dangereux (HAP) (voir 40 CFR 61)

Ce produit ne contient aucune substance reconnue comme un polluant de l'air dangereux (HAPS) sous la section 112 des amendements du Clean Air Act de 1990

Loi sur la qualité de l'eau

Ce produit contient les substances suivantes qui sont répertoriées comme polluants selon le Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

Nom chimique	No. CAS	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Sodium hydroxide (Na(OH))	1310-73-2	1000 lb	-	-	X

Proposition 65 de la Californie

Ce produit n'est pas assujéti à l'avertissement d'étiquetage en vertu de la Californie Proposition 65.

Réglementations des Etats

Nom chimique	No. CAS	New Jersey
Propylene Glycol	57-55-6	X

Nom chimique	No. CAS	Massachusetts
Boron sodium oxide (B4Na2O7), pentahydrate	12179-04-3	X

Nom chimique	No. CAS	Pennsylvanie
Propylene Glycol	57-55-6	X
Ethanol	64-17-5	X
Ethanol, 2,2'-oxybis-	111-46-6	X
Sodium hydroxide (Na(OH))	1310-73-2	X

Inventaires internationaux

ÉTATS-UNIS

Tous les composants ajoutés intentionnellement de ce produit (s) sont répertoriés dans l'inventaire TSCA des États-Unis

Canada

Ce produit est en conformité avec la LCPE pour l'importation par P&G

Légende

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LCPE - Loi canadienne sur la protection de l'environnement

16. AUTRES INFORMATIONS

Date d'émission : 21-févr.-2018

Date de révision : 05-déc.-2018

Avis de non-responsabilité.

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette Fiche de sécurité, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte

Fin de la fiche de données de sécurité